

2021 : un tournant pour le marché de l'électrique

De plus en plus nombreux, les véhicules électriques et hybrides rechargeables ont su tirer leur épingle du jeu en 2020 dans un marché automobile sinistré qui est redescendu à son niveau de 1975. En tout, 194 730 modèles électrifiés rechargeables ont été immatriculés : une hausse sans précédent de plus de 125 000 unités pour ce marché qui a à peine 10 ans. L'Avere-France (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique) revient sur les temps forts de 2020 tout en évoquant les perspectives pour l'année 2021.

Immatriculations des véhicules électriques et hybrides rechargeables en 2020 : retour en chiffres sur les grandes tendances du marché

En 2020, les véhicules électriques et hybrides rechargeables ont semblé relativement imperméables à la crise sanitaire et à la morosité ambiante avec une croissance de 180 % sur l'année alors que, toute énergie confondue, le marché accuse une baisse de - 25,5 % (source : CCFA, décembre 2020).

194 730 véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés en 2020, soit 125 264 de plus qu'en 2019

- 194 730 véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été mis à la route en 2020, soit 125 264 de plus qu'en 2019. Cela représente une évolution de + 180 %.

« Si l'année 2020 a été particulière à bien des égards, les immatriculations des véhicules électriques et hybrides rechargeables ont quant à elles fait preuve d'une constante vigueur. Elles ont même établi un nouveau record en décembre 2020 avec plus de 37 000 modèles mis en circulation, soit 16,2 % de parts de marché. Une hausse impressionnante, que les aides à l'achat ne peuvent pas expliquer seules : l'offre de modèles, étoffée et attractive, ainsi que la volonté des Français d'adapter leur mobilité à l'urgence climatique sont sans aucun doute les principaux marqueurs de cette évolution » estime Cécile Goubet, déléguée générale de l'Avere-France.

- 110 916 voitures électriques particulières ont été immatriculées en 2020 : cela représente 68 153 unités de plus qu'en 2019 et une évolution de + 159 %.
- 74 993 véhicules hybrides rechargeables ont été mis à la route l'an passé (+ 56 411 unités par rapport à 2020 ; + 304 %).
- Pour l'année 2020, le contrat stratégique de filière avait fixé un objectif de 170 000 immatriculations. Cet objectif a donc été largement dépassé. Ce sont, en tout, 470 295 véhicules électriques et hybrides rechargeables qui sont en circulation depuis 2010. Le contrat

stratégique de filière prévoyait 476 000 modèles en circulation pour 2020 : si nous en sommes proches, le chiffre n'est cependant pas atteint à cause du retard accumulé en 2019.

- Les véhicules électriques et hybrides rechargeables se sont octroyés 9,5 % de parts de marché sur l'année :
 - 5,8 % pour les véhicules électriques (particuliers et utilitaires) seuls ;
 - 3,7 % pour les véhicules hybrides rechargeables.

Près de 2 voitures 100 % électriques particulières sur 3 ont été immatriculées auprès de clients particuliers

- Des citadines aux berlines routières, en passant par les SUV et les compactes : les modèles électriques et hybrides rechargeables investissent tous les segments et séduisent les acheteurs. Selon *Transport & Environnement*, de 60 véhicules électriques, hybrides rechargeables et à hydrogène en 2018, nous sommes passés à 176 en 2020 et les prévisions parlent de 214 modèles pour 2021.
En 2020, les voitures 100 % électriques particulières ont majoritairement été achetées par des clients particuliers : ces derniers ont représenté près 2/3 des acquéreurs.

| TOP 3 des véhicules particuliers électriques les plus immatriculés | TOP 3 des véhicules hybrides rechargeables |
|--|--|
| Renault Zoé, avec 37 409 unités | Peugeot 3008, avec 6 395 unités |
| Peugeot e-208, avec 16 557 unités | Renault Captur, avec 5 465 unités |
| Tesla Model 3, avec 6 477 unités | DS 7 Crossback, avec 4 529 unités |

Source : Avere-France

- Particuliers comme entreprises ont pu bénéficier en 2020 de diverses aides à l'achat : bonus écologique de 7 000 euros pour les véhicules 100 % électriques et de 2 000 euros pour les hybrides rechargeables, primes à la conversion de 1 500 à 5 000 euros et aides locales. Un bonus de 1 000 euros a également été créé en décembre 2020 pour l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion.

La France, 2ème pays européen où l'on achète le plus de véhicules 100 % électriques

- Si l'engouement pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables s'observe plus largement, la France n'en demeure pas moins le 2ème pays européen où l'on achète le plus de modèles 100 % électriques !
- TOP 5 des pays européens où il y a le plus de véhicules électriques immatriculés (*données à fin septembre 2020 – source : ACEA, novembre 2020*) :
 - 1 : Allemagne
 - 2 : France
 - 3 : Royaume-Uni

- 4 : Norvège
- 5 : Pays-Bas
- TOP 5 des pays européens où il y a le plus de véhicules hybrides rechargeables immatriculés (*données à fin septembre 2020 – source : ACEA, novembre 2020*) :
 - 1 : Allemagne
 - 2 : Royaume-Uni
 - 3 : France
 - 4 : Suède
 - 5 : Norvège

Au niveau mondial, l'Europe a été le 1^{er} marché pour les véhicules électrifiés rechargeables en 2020.

30 838 points de recharge en France à fin décembre 2020 : une dynamique à relancer dès maintenant

- A fin décembre 2020, la France comptait 30 838 points de recharge ouverts au public (*source : GIREVE*), ce qui correspond environ à 1 point de recharge pour 10 véhicules électriques ou 1 point de recharge pour 13 véhicules électrifiés rechargeables si l'on compte les hybrides rechargeables. Il reste donc encore des étapes à franchir avant d'atteindre l'objectif fixé par le plan « objectif 100 000 bornes » présenté en octobre 2020 par le Gouvernement.
 - Environ deux tiers des points de recharge ouverts au public en France correspondent à de la recharge accélérée (comprise entre 14 et 22 kW). L'autre tiers correspond à de la recharge dite « normale » (inférieure ou égale à 11 kW), rapide (jusqu'à 50 kW) ou ultra-rapide (au-delà de 50 kW).
 - Le bon fonctionnement des bornes de recharge, leur interopérabilité (c'est-à-dire la possibilité pour les utilisateurs d'avoir accès à des bornes de recharge de différents opérateurs), la clarté et la maîtrise du prix de la recharge ou encore la possibilité de paiement à l'acte font partie des pistes d'amélioration poussées par l'Avere-France et identifiées par notre étude menée par Ipsos auprès de 3 643 propriétaires de véhicules électriques et hybrides rechargeables, au demeurant satisfaits de leur achat (96 % se déclarent satisfaits de leur achat, et 70 % même extrêmement satisfaits). Ces aspects pratiques doivent aller de pair avec la croissance rapide des points de recharge pour supporter la dynamique de 2020.
- Retrouvez notre **baromètre des immatriculations** pour le mois de **décembre 2020**
 - Découvrez les résultats complets de notre [étude menée par Ipsos auprès d'utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables](#)

Perspectives pour 2021 : un marché en forte croissance, des dispositifs d'aides maintenus et un déploiement accéléré de la recharge

De nouveaux modèles en pagaille, des aides à l'achat maintenues, une recharge facilitée : l'actualité liée à la mobilité électrique sera riche en 2021.

Des dispositifs d'aides maintenus en 2021 pour renforcer la stabilité du marché et aboutir à sa pleine maturité

- « 2020 a marqué le décollage des immatriculations des véhicules légers électriques et hybrides rechargeables. 2021 devrait définitivement voir cette dynamique se renforcer : de 9,5 % de parts de marché, ils devraient passer à plus de 15 % en 2021 d'après les prévisions. Preuve en est, s'il en fallait encore une, que les modèles électrifiés rechargeables entrent pleinement dans le paysage automobile français » affirme Cécile Goubet, déléguée générale de l'Avere-France.
- Le maintien des aides à l'achat (bonus écologique, prime à la conversion, dispositifs locaux mais aussi bonus accordé lors de l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion) permettra sans nul doute d'accompagner la croissance du marché des véhicules électrifiés rechargeables. Le barème du bonus écologique a de plus été gelé pour les années 2021 et 2022 :

Montant du bonus écologique en 2021 et 2022

| Catégories de véhicules | Prix d'achat | Jusqu'au 30 juin 2021 | | Du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 | | A partir du 1er janvier 2022 | |
|--|----------------------------|-----------------------|-------------------|---|-------------------|------------------------------|-------------------|
| | | Particuliers | Personnes morales | Particuliers | Personnes morales | Particuliers | Personnes morales |
| Véhicules électriques et à hydrogène | < 45 000 € | 7 000 € | 5 000 € | 6 000 € | 4 000 € | 5 000 € | 3 000 € |
| | Entre 45 000 € et 60 000 € | 3 000 € | 3 000 € | 2 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 1 000 € |
| Véhicules électriques | > 60 000 € | - | - | - | - | - | - |
| Véhicules électriques utilitaires et véhicules à hydrogène | | 3 000 € | 3 000 € | 2 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 1 000 € |
| Véhicules hybrides rechargeables | < 50 000 € | 2 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 1 000 € | - | - |

Source : Avere-France

Lever les freins sur la recharge pour un passage à l'électrique serein et massif

- La recharge constitue évidemment le nerf de la guerre. Outre l'augmentation du nombre de bornes ouvertes au public, l'amélioration de la qualité de service, grâce aux avancées réglementaires, marquera l'année 2021 : décret relatif aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), [réforme du droit à la prise](#) et du [pré-équipement](#).
- Le plan gouvernemental « Objectif 100 000 bornes » d'ici fin 2021 devrait booster les installations (au nombre de 30 838 à fin décembre 2020).
- Au total, 200 millions d'euros permettront de favoriser les déploiements :
 - 100 millions d'euros débloqués par le Gouvernement pour investir dans la recharge rapide, très utile notamment lors des longs trajets ;
 - 100 millions d'euros entre 2020 et 2023 dans le cadre de la reconduction du programme ADVENIR, piloté par l'Avere-France et qui finance l'installation de points de recharge en voirie, dans les bâtiments collectifs, en entreprise et parkings ouverts au public ;

- A ceci, s'ajoute la prise en charge du coût de raccordement par le TURPE à hauteur de 75% jusqu'à fin 2021 ou fin 2025 dans le cadre de déploiement de SDIRVE.
- Création d'un observatoire de la recharge qui viendra compléter l'observatoire de la qualité de service de l'AFIREV

Des réponses attendues sur le bilan environnemental et les enjeux industriels du marché des VE, et notamment des batteries

- La production européenne de batteries en grande série sera lancée dès 2023 dans deux « Giga Factories », dont une qui sera située à Douvrin, dans les Hauts-de-France. Porté par PSA et Total, réunis en une co-entreprise baptisée ACC (Automotive Cells Company), un site pilote basé à Nersac (Charente) est d'ores et déjà en place et montera en puissance en 2021. Le projet est soutenu financièrement par la France et l'Allemagne pour un montant de 1,3 milliard d'euros dans le cadre du plan Airbus des batteries.
- Le groupe automobile Renault va par ailleurs transformer son usine de Flins (usine de production de la Zoé) en un site dédié à l'économie circulaire et à la mobilité, et concentrée sur quatre nouveaux pôles d'activité comme le recyclage de batteries et le reconditionnement de véhicules d'occasion.
- Ces deux initiatives françaises en matière de batteries représentent des perspectives intéressantes pour l'emploi français. Elles attestent, dès à présent, du potentiel de nouveaux emplois liés à la mobilité électrique. Ce potentiel va s'intensifier nécessitera une main d'œuvre formée à ces nouveaux métiers et services.

Des défis d'information à relever en 2021

- Des enjeux d'information multiples sur le véhicule électrique, et notamment sur son bilan environnemental et son utilisation (autonomie, recharge, budget...)
- Le lancement du programme Advenir Formations à destination de 3 publics cibles : les professionnels de l'immobilier, les collectivités et le grand-public pour justement démocratiser les véhicules électrifiés et leur recharge.

Un nouveau souffle venu de l'Europe

- La mise en œuvre du *Green New Deal* et de la loi Climat visant à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.
- La révision de directive sur les carburants alternatifs (AFID).
- Une révision de la directive batterie qui devrait aboutir à un renforcement des obligations de recyclage.



- La révision de la directive Ecodesign prévue pour le 4ème trimestre de 2021 (dans le paquet Economie circulaire).
- Des discussions sur les données dans le cadre du Data Act ainsi qu'une réforme de la directive Database au troisième trimestre 2021.

L'Avere-France s'investira pleinement dans ces discussions en s'appuyant notamment sur ses partenaires européens, et la *Platform for Electromobility*.

L'Avere-France, représentante de tout l'écosystème de la mobilité électrique et acteur incontournable, sera présente pour favoriser un environnement propice à son déploiement

Créée en 1978, l'Avere-France est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Elle représente l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique, et compte à ce titre près de 200 adhérents que sont des constructeurs automobiles, des fabricants de bornes de recharge ou encore des énergéticiens. Ses missions sont multiples :

- Fédérer la filière mobilité électrique ;
- Représenter ses acteurs auprès des pouvoirs publics ;
- Favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides (articles dédiés, études, baromètres des immatriculations et de la recharge...);
- Stimuler et accompagner le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises ;
- Participer au financement d'infrastructures de recharge via le programme ADVENIR ;
Informer le grand public grâce au site internet je-roule-en-electrique.fr, lancé avec le soutien de nombreux acteurs de la filière et du ministère de la Transition écologique.

Compte-tenu de l'essor de l'écosystème de la mobilité électrique, les missions de l'Avere-France seront plus que jamais d'actualité en 2021 et même renforcées. Pour ce faire, l'association pourra compter sur de nouveaux collaborateurs ainsi qu'un nouveau Président, Antoine Herteman, particulièrement sensible aux aspects pratiques et concrets pour les utilisateurs finaux.

Les relations médias de l'Avere-France sont par ailleurs désormais gérées par le duo Nathalie Cardeilhac et Martin Kolle.

Pour toutes vos demandes d'interviews, mise en place de reportages, besoin d'informations et d'illustrations pour vos sujets, merci de vous adresser désormais à :

Contacts presse :

Martin Kolle - Tél. : 06 89 70 17 51 – e-mail : martin.kolle@lobbycom.fr

Nathalie Cardeilhac - Tél. : 06 63 08 41 30 – e-mail : n.cardeilhac@orange.fr

<http://www.aver-france.org/>